



N°130/.../2012

Le Ministère des Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Francophonie présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome et a l'honneur de se référer à la décision du Bureau de l'Assemblée des Etats Parties du 28 février 2012 relative à l'élection des membres du Conseil susvisé et à la note ainsi référenciée ICC-ASP/11/S/06 du 23 Avril 2012 du Secrétariat des Etats Parties ayant traité à ladite élection afin de vous soumettre la candidature de M.Sayeman Bula-Bula, de nationalité congolaise, en vue de son élection en qualité de membre du Conseil de Direction du Fonds d'affectation au profit des victimes.

Professeur de droit international, notamment de droit international humanitaire, à l'Université de Kinshasa et à l'étranger depuis 1987, le candidat congolais a notamment siégé en qualité de Juge ad hoc à la CIJ (2000-2002), presté ses services au titre d'expert international du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (1996-1998), assumé les fonctions de Président de la Commission nationale de lutte contre la corruption (2002-2004), exercé les fonctions de Regional Representative de l'Africa Human Rights Network/Justice and Protection (1990-1995).

Le curriculum de M.Sayeman Bula-Bula, joint à la présente note, contient des indications qui montrent qu'il satisfait aux conditions objectives et subjectives exigées par les résolutions pertinentes de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome.

Le Ministère des Affaires Etrangères, Coopération internationale et Francophonie saurait gré au Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome de bien vouloir distribuer le curriculum vitae aux Etats Parties audits Statuts et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.

Fait à Kinshasa, le 08 AUG 2012

SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE  
DES ETATS PARTIES AU STATUT DE ROME  
SALLE A-448,  
MAANWEG 174  
2516 AB LA HAYE  
PAYS-BAS

*République Démocratique du Congo*  
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DROITS HUMAINS

Kinshasa, le 17 AOUT 2012

*Le Ministre*

NIR : 493/LW/111/YDI/CAB/MINI/J&DH/2012  
VIR :

Au Secrétariat de l'Assemblée des  
Etats Parties au Statut de Rome  
Salle A-448,  
Maanweg 174  
2516 AB La Haye  
Pays-Bas

Concerne : Désignation d'un membre du  
Conseil de direction du Fonds  
d'affectation au profit des  
victimes

Mesdames et Messieurs,

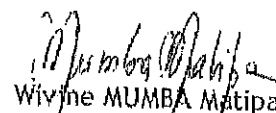
La République Démocratique du Congo a l'honneur de se référer à la décision du Bureau de l'Assemblée des Etats Parties du 28 février 2012 relative à l'élection des membres du Conseil susvisé et à la note ainsi référencée ICC-ASP/11/S/06 du 23 Avril 2012 du Secrétariat des Etats Parties ayant trait à ladite élection afin de vous soumettre la candidature de M.Sayeman Bula-Bula, de nationalité congolaise, en vue du prochain scrutin au Conseil précité.

Professeur de droit international, notamment de droit international humanitaire, à l'Université de Kinshasa et à l'étranger depuis 1987, le candidat congolais a notamment siégé en qualité de Juge ad hoc à la CIJ (2000-2002), presté ses services au titre d'expert international du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (1996-1998), assumé les fonctions de Président de la Commission nationale de lutte contre la corruption (2002-2004), exercé les fonctions de Regional Representative de l'Africa Human Rights Network/Justice and Protection (1990-1995).

Le curriculum de M.Sayeman Bula-Bula, joint à la présente note, contient des indications qui montrent qu'il satisfait aux conditions objectives et subjectives exigées par les résolutions pertinentes de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome.

Je vous saurais gré, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir distribuer le curriculum vitae à ces derniers en vue de la prochaine élection.

Soyez rassurés, Mesdames et Messieurs, de mes sentiments de fructueuse collaboration.

  
Wiyne MUMBA Matipa